



RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football lors de sa réunion du **mardi 10 mars 2026** (en visioconférence entre le siège de la Ligue à Lyon et son établissement à Cournon d'Auvergne) :

Présents : MM. Hubert GROUILLER (Président) et André CHENE (secrétaire), Mme Isabelle BLANCHET-VOYET, MM. Michel GODIGNON, Jacques BOURDAROT, Christian MARCE, Pierre BOISSON, Sébastien MROZEK et Roger AYMARD.

Assiste : M. Gaëtan PLANCHE DEFRADE (Responsable Juridique).

AUDITION DU 10 MARS 2026

DOSSIER N°26R : Appel du club d'ALF FUTSAL – AMATEUR LYON FIDESIEN en date du 06 mars 2026 contre une décision prise par la Commission Régionale des Règlements, lors de sa réunion du 02 mars 2026, ayant rejeté sa demande d'évocation portant sur la participation du joueur Mickail YASAR en état de suspension.

Rencontre : ALF FUTSAL – AMATEUR LYON FIDESIEN / FUTSAL C. PICASSO (Finale Régionale Coupe Nationale Futsal U18 du 21 février 2026).

La Commission Régionale d'Appel,

- **Confirme la décision rendue par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 02 mars 2026,**
- **Met les frais d'appel d'un montant de 90 euros inhérents à la présente procédure à la charge du club d'ALF FUTSAL – AMATEUR LYON FIDESIEN.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée ultérieurement aux parties par courrier électronique.